

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant le branchement aérien sur façade au 12 place Brévière à Forges-les-Eaux.
 - Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation.

ARRETE :

Article I :

Les travaux de branchement aérien sont autorisés au 12 place Brévière à Forges-les-Eaux le 11 janvier 2024.
La circulation se fera manuellement.

N°2023-245

Objet :

Branchement aérien sur
façade

12 place Brévière

Le 11 janvier 2024

Société STPEE

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société **STPEE, 2 allée Théodore Monod, 64210 BIDART** prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 22 novembre 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet de

Forges-les-Eaux le : **23 NOV, 2023**